

Désignation de l'entreprise : EURL LTI NETWORKSDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 1 CHEMIN DU CHENE ROND91570 BIEVRESDurée de l'exercice précédent* 12

Número SIRET* 49442528300053Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122024		N-1 31122023			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 620	AG	3 024	596	2 530		
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 478	AS	734	744	1 237		
	Autres immobilisations corporelles	AT	198 988	AU	99 300	99 687	87 301		
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	5 075	CV		5 075	5 075		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF	856 407	BG		856 407	1 126 584		
	Autres immobilisations financières*	BH	21 310	BI		21 310	46 101		
TOTAL (II)		BJ	1 086 877	BK	103 058	983 819	1 268 827		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	58 345	BW		58 345	53 219		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 338 885	BY		1 338 885	944 971		
	Autres créances (3)	BZ	146 646	CA		146 646	161 962		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF	577 035	CG		577 035	556 067		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	37 297	CI		37 297	22 350		
	TOTAL (III)	CJ	2 158 207	CK		2 158 207	1 738 569		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	35 586			35 586	36 634		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 280 670	1A	103 058	3 177 612	3 044 030		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des applications concernant cette rubrique sont déposées dans le annexe n° 2022

En Euros.

ADE CONSEIL

Désignation de l'entreprise : EURL LTI NETWORKS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.0.0...0.0.0.....)	DA	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 350 332	1 170 456
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	141 742	199 876
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 712 074	1 590 332
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	35 586	36 634
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	35 586	36 634
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	24 609	17 485
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	287 857	338 014
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	21 553	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	847 467	838 295
	Dettes fiscales et sociales	DY	111 338	130 078
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	55 305	7 501
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	69 222	73 158
	TOTAL (IV)	EC	1 417 351	1 404 531
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	12 601	12 533
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 177 612	3 044 030
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 406 140	1 397 471
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme à l'original, le gérant

04

LTI NETWORKS

Société à responsabilité limitée à associé unique

Au Capital de 200.000 Euros

Siège social : 1, Chemin du Chêne Rond

91570 BIEVRES

Siret 494425283 00053

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 30 JUIN 2025 STATUANT** **SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin à dix-neuf heures.

L'associé unique de l'Eurl « LTI NETWORKS », Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 200.000 euros, divisé en 2.000 parts sociales de 100 euros chacune s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sis 1, Chemin du Chêne Rond, 91570 BIEVRES

Est présent :

- **Monsieur Omar EL FATH**, gérant, associé unique, propriétaire de 2.000 parts sociales, Demeurant, 15 Bis, Avenue Cambacérès, 91370 VERRIERES LE BUISSON, Né le 8 Octobre 1979 à CASABLANCA (MAROC), De nationalité Française, marié sous le régime de la communauté de biens.

Soit au total 2.000 parts présentes ou représentées sur les 2.000 composant le capital social de ladite société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Omar EL FATH en sa qualité de gérant.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement, elle est déclarée régulièrement constituée.

Le gérant dépose devant l'assemblée :

- les statuts de la société,
- les comptes annuels,
- le rapport de gestion,
- le texte des résolutions proposées.

Le gérant donne ensuite lecture à l'associé unique du rapport de gestion exposant l'activité de la société pendant l'exercice écoulé.

ORDRE DU JOUR

Le gérant rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes annuels et quitus au gérant,
- affectation du résultat,
- conventions éventuelles,
- rémunération de l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'associé unique passe au vote des résolutions.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 141.742,30 euros.

L'assemblée approuve le montant du résultat fiscal d'un montant de 167.685 euros issu d'une part de la réintégration des charges non déductibles s'élevant à 98.163 euros et correspondant à :

- de l'impôt sur les sociétés pour un montant de	37.671 euros,
- de la taxe sur les véhicules de société pour un montant de	6.637 euros,
- des amortissements excédentaires pour un montant de	2.858 euros,
- de la taxe sur les bureaux pour un montant de	2.810 euros,
- des provisions pour perte de change pour un montant de	35.586 euros,
- des écarts de change passif pour un montant de	12.601 euros,

Et issu d'autre part de la déduction des produits non imposables s'élevant à 72.220 euros et correspondant à un écart de change actif d'un montant de 35.586 euros et une provision perte de change d'un montant de 36.634 euros.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter comme suit le bénéfice relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 se montant à 141.742,30 euros, somme à laquelle il convient d'ajouter le report à nouveau créditeur de 1.350.332,10 euros, soit une somme distribuable de 1.492.074,40 euros de la façon suivante :

- aucune dotation à la réserve légale n'est à effectuer, la limite de 10 % du capital étant atteinte,

- attribution de dividendes pour un montant de 20.000,00 euros brut, soit un dividende unitaire brut de 10,00 euros,

- affectation d'une somme de 1.472.000,00 euros en réserves facultatives,

- le reliquat en report à nouveau créateur soit 74,40 euros.

Après affectation, les postes de « réserve légale », de « réserves facultatives » et de « report à nouveau » présentent respectivement des soldes créateurs de 20.000,00 euros, 1.472.000,00 euros et de 74,40 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé les distributions de dividendes réalisées par la société :

Eléments \ Années	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Dividende Global Brut	20.000,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €	60.000,00 €	50.000,00 €
Dividende Unitaire Brut	10,00 €	10,00 €	10,00 €	30,00 €	25,00 €

Le gérant rappelle que la législation contraint les entreprises à effectuer :

- un précompte fiscal, acompte d'impôt sur le revenu au taux de 12,80 % applicable aux dividendes versés aux associés personne physique, soit un montant de 2.560 euros,

- un précompte social applicable aux associés n'ayant pas le statut de TNS et aux TNS dans la limite de 10 % du capital social plus solde des comptes courants détenus par eux, au taux de 17,20 %, soit un montant de 3.440 euros.

Compte tenu des prélèvements fiscaux et sociaux d'un montant de 6.000 euros, les dividendes nets s'élèvent à 14.000 euros.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu le gérant sur les conventions visées par l'article L223-19 du code de commerce entre les associés et la société en prend acte purement et simplement notamment les opérations commerciales réalisées avec :

- La SAS « **PROXILINK** » dans laquelle la société « **LTI NETWORKS** » est associée à hauteur de 25 % et dans laquelle Monsieur Omar EL FATH est président et associé à hauteur de 75%,
- La SCI « **LNO** » dans laquelle la société « **LTI NETWORKS** » est associée à hauteur de 6,67 % et dans laquelle Monsieur Omar EL FATH est gérant et associé à hauteur de 43,33 %,
- La SCI « **A02** » dans laquelle la société « **LTI NETWORKS** » est associée à hauteur de 5% et dans laquelle Monsieur Omar EL FATH est gérant et associé à hauteur de 45%.

Le détail des opérations est mentionné dans le rapport de gestion.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : REMUNERATION DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'assemblée générale approuve la rémunération attribuée à Monsieur Omar EL FATH, associé et gérant, titulaire de 2.000 parts sociales.

L'assemblée approuve les remboursements de notes de frais en corrélation avec l'activité de l'entreprise.

Le détail de ces opérations est mentionné dans le rapport de gestion.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Monsieur Omar EL FATH,
Gérant, Associé unique.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Omar EL FATH', written in a cursive style.

LTI NETWORKS

Société à responsabilité limitée

Au Capital de 200.000 Euros

Siège social : 1 Chemin du Chêne Rond

91570 BIEVRES

Siret 494425283 00053

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de 3.177.612 euros et du compte de résultat dont le total est de 4.904.162 euros, dégageant un résultat bénéficiaire de 141.742 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La liasse fiscale, selon le régime réel (tableau 2050 à 2050G), a été établie conformément aux prescriptions légales et aux textes en vigueur.

INFORMATIONS DE L'ANNEXE DEFINIE PAR LA LOI DU 30 AVRIL 1983

Les documents fournis dans les comptes annuels permettent de donner une image fidèle de l'entreprise tant sur :

- le patrimoine,
- la situation financière,
- les résultats de l'entreprise.

Aucune dérogation aux prescriptions légales et comptables n'a été constatée durant ledit exercice.

Certifié conforme à l'original, le gérant



NOTE SUR L'ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Le montant des immobilisations et des amortissements est inscrit conformément aux obligations légales dans les tableaux 2054 et 2055.

Conformément aux textes faisant suite aux différentes réformes sur les actifs, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

L'entreprise n'a pas identifié de composants sur les différentes immobilisations dont elle est propriétaire.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'entreprise est propriétaire d'immobilisations incorporelles correspondant à des logiciels pour une valeur totale de 3.620 euros. Elles ont été amorties conformément aux prescriptions comptables en vigueur selon le mode linéaire sur une durée de 1 ou 2 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'entreprise est propriétaire d'immobilisations corporelles pour une valeur brute de 200.465 euros et correspondant à :

- du matériel et outillage, amorti selon la méthode linéaire sur 5 ans,
- des agencements locaux, amorti selon la méthode linéaire sur 10 ans,
- du matériel de transport, amorti selon la méthode linéaire sur 3 ou 4 ans,
- du matériel de bureau, amorti selon la méthode linéaire sur 2 à 4 ans,
- du mobilier de bureau amorti selon la méthode linéaire sur 5 ou 10 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

AUTRES PARTICIPATIONS

La société détient depuis le 1^{er} octobre 2016 une participation dans le capital de la société PROXILINK (société de droit Français ayant pour activité la vente de recharge téléphonique via le net) pour 5.000 euros représentant 25 % du capital de la société.

La société détient depuis le 4 décembre 2018 une participation dans le capital de la société LNO (société civile immobilière de droit Français) pour 20 euros représentant 7 % du capital de la société.

La société détient depuis le 11 décembre 2020 une participation dans le capital de la société A02 (société civile immobilière de droit Français) pour 15 euros représentant 45 % du capital de la société.

La société détient depuis le 18 décembre 2020 une participation dans le capital de la société MDB INVEST (société par actions simplifiée) pour 10 euros représentant 1% du capital de la société.

La société détient depuis le 14 mars 2023 une participation dans le capital de la société AMEF (société par actions simplifiée) pour 30 euros représentant 5% du capital de la société.

PRÊTS

La société a effectué un prêt à la SCI LNO à hauteur de 46.207 euros, prêt rémunéré à 3,5% l'an.

La société a effectué un prêt à la SCI A02 à hauteur de 169.024 euros, prêt rémunéré à 3,5% l'an.

La société a effectué un prêt à sa filiale AMEF à hauteur de 641.176 euros, prêt rémunéré à 3,5% l'an.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

A la clôture de l'exercice, l'entreprise dispose d'autres immobilisations financières pour un montant de 21.310 euros correspondant à des dépôts de garanties.

ACTIF CIRCULANT

AVANCE & ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES

Les « avances et acomptes versés sur commandes » se montent au 31 décembre 2024 à 58.345 euros.

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

A la date de clôture, les « créances clients et comptes rattachés » s'élèvent à 1.338.885 euros brut dont 410.748 euros de factures à établir.

La société facture ses clients au début du mois suivant, pour les consommations des minutes, ce qui explique le volume important de factures à établir.

AUTRES CREANCES

Les « autres créances » se montent au 31 décembre 2024 à la somme de 146.646 euros, correspondant à :

- des avoirs à recevoir pour	4.800 euros,
- un prêt octroyé à un salarié pour	18.500 euros,
- un excédent d'impôt sur les sociétés pour	27.737 euros,
- de la TVA déductible sur immobilisations pour	819 euros,
- de la TVA déductible sur ABS pour	17.659 euros,
- de la TVA déductible sur acquisition UE pour	27.260 euros,
- de la TVA sur les services hors UE pour	15.472 euros,
- de la TVA sur achat minutes en France pour	23.031 euros,
- de la TVA sur factures non parvenues pour	524 euros,
- de la TVA sur avoirs à établir pour	4.225 euros,
- des débours envers la société « A02 » pour	4.476 euros,
- des débours envers la société « PROXILINK » pour	644 euros,
- des produits à recevoir pour	1.500 euros.

Le négoce de « minutes téléphoniques » suppose le prépaiement des minutes acquises avec un ajustement dans la durée fonction de la consommation réelle. Les fournisseurs sont donc réglés avant réception de la facture.

DISPONIBILITES

Le poste « disponibilités » se monte au 31 décembre 2024 à la somme de 577.035 euros.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2024 s'élèvent à 37.297 euros. Elles ont été comptabilisées en fonction du principe d'indépendance des exercices.

ECARTS DE CONVERSION ACTIF

Les écarts de conversion actif au 31 décembre 2024 s'élèvent à 35.586 euros.

NOTE SUR LE PASSIF

CAPITAUX PROPRES & INFORMATIONS GENERALES

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	31/12/2024 12	31/12/2023 12	31/12/2022 12	31/12/2021 12	31/12/2020 12
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	200.000	200.000	200.000	200.000	200.000
Nombre de parts sociales	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	4.749.405	5.880.980	9.221.119	9.641.011	12.006.829
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	212.547	313.890	492.883	462.373	438.698
Impôts sur les bénéfices	37.671	65.407	109.871	102.130	104.071
Dot. amortissements et provisions	33.134	48.607	61.026	85.134	119.624
Résultat net	141.742	199.876	321.986	275.109	215.003
<i>RESULTAT PAR PARTS</i>					
Résultat après impôt, participation	70,87	99,93	160,99	137,55	107,50
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	4	4	7	6	6
Masse salariale	233.801	256.930	186.366	253.451	253.657
Effectif TNS	1	1	1	1	1

DETTES

PROVISIONS POUR RISQUES

La société a comptabilisé une provision pour perte de change de 35.586 euros au 31 décembre 2024.

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste se monte à 24.609 euros à la date de clôture de l'exercice et correspond à deux emprunts bancaires.

Le premier emprunt a été contracté en août 2022 pour un montant de 31.083 euros, sur une durée de 36 mois, au taux fixe de 1,884 %. Au 31 décembre 2024, le capital restant dû se monte à 7.060 euros, à moins d'un an.

Le deuxième emprunt a été contracté en août 2024 pour un montant de 19.600 euros, sur une durée de 36 mois, au taux fixe de 4,46 %. Au 31 décembre 2024, le capital restant dû se monte à 17.549 euros, se dispatchant de la façon suivante :

- | | |
|--|---------------|
| - à moins d'un an pour | 6.338 euros, |
| - à plus d'un an et moins de cinq ans pour | 11.211 euros. |

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Ce poste se monte à 287.857 euros au 31 décembre 2024 et correspond à des dettes envers l'associé et un dépôt de garantie reçu pour 84 euros.

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

La société a comptabilisé des « dettes fournisseurs et comptes rattachés » pour un montant de 847.467 euros dont 233.007 euros de factures non parvenues.

La société reçoit ses factures fournisseurs en fin de mois, ou au début du mois suivant, pour les consommations des minutes, ce qui explique le volume important des factures non parvenues.

DETTES FISCALES ET SOCIALES

La société a enregistré des « dettes fiscales et sociales » pour un montant de 111.338 euros. Ce poste contient :

- | | |
|--|---------------|
| - des dettes sur congés à payer pour | 13.517 euros, |
| - des charges sociales salariales dues pour | 11.408 euros, |
| - des charges sociales sur congés à payer pour | 3.760 euros, |

- du prélèvement à la source (12/2024) pour	157 euros,
- de la TVA due sur acquisitions intracommunautaires pour	27.260 euros,
- de la TVA due sur achat de minutes en France pour	23.034 euros,
- de la TVA due sur les services hors UE pour	15.472 euros,
- de la TVA à décaisser (CA3 12/2024) pour	15.535 euros,
- des impôts à payer pour	1.195 euros.

AUTRES DETTES

A la date de clôture, ce poste se monte à 55.305 euros et correspond principalement à des avoirs clients à établir pour 50.884 euros et des notes de frais pour 345 euros.

Le négoce de « minutes téléphoniques » suppose le prépaiement des minutes acquises avec un ajustement dans la durée en fonction de la consommation réelle. Les clients règlent donc avant réception de la facture.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2024 s'élèvent à 69.222 euros. Ils ont été comptabilisés en fonction du principe d'indépendance des exercices.

ECART DE CONVERSION PASSIF

Les écarts de conversion passif au 31 décembre 2024 s'élèvent à 12.601 euros.

ENGAGEMENTS DONNES

Aucun engagement financier n'a été recensé au 31 décembre 2024.